



Pour Répondre à la Réglementation: Selon l'arrêté du 19 avril 2017, tous les propriétaires ou gestionnaires d'ERP doivent rédiger un registre d'accessibilité qui doit être consultable sur place en format papier ou dématérialisé

Le registre doit contenir:

- Pour les établissements 100% accessibles: une attestation de conformité (ERP neuf) ou une attestation d'accessibilité (ERP existant).
- Le descriptif de l'établissement et de ses prestations
- Le calendrier de mise en accessibilité
- Le bilan des travaux/actions réalisées
- L'attestation d'achèvement de l'Ad'AP
- Les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées et les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Plusieurs options possibles pour communiquer mon registre:



Via une tablette

Grâce à votre connexion internet, vous pourrez soumettre votre registre à vos visiteurs sur une tablette mobile



Sur mon site web

Vous aurez également la possibilité de renseigner votre public sur votre site web avant leur déplacement afin qu'il puissent préparer leur visite.



Flash code

Pour faire apparaître votre registre en un flash sur les smartphones, à utiliser avec une signalétique adaptée.

Avantages du registre dématérialisé

- **Un espace totalement sécurisé** pour héberger tous vos documents sur une seule interface, sans aucun risque.
- **Utilisation simple:** Le registre est adapté à votre établissement et vous êtes guidé pas à pas pour le remplir.
- **On vous aide** pour répondre à vos questions, pour remplir et compléter votre dossier.
- **Le registre est disponible en ligne** pour vos collaborateurs et en cas de demande de consultation d'un client.
- **Accessible 100% du temps**, rapidement, même à distance avec une connexion internet.
- **Veille légale:** Dans le cas où la réglementation évolue, nous assurons la mise à jour de vos registres.

**Créez vos registres publics
d'accessibilité en ligne pour :**
5,90 € / établissement / mois

OU

64,90€ / établissement / an
dont un mois offert

Fonctionnement

1 Connectez-vous à votre espace client

Nous vous fournissons un lien unique dédié à l'édition de votre registre, vous pourrez y renseigner les informations de votre ERP.

2 Complétez votre questionnaire d'accessibilité

En fonction des prestations dispensées dans votre établissement nous vous proposons un questionnaire illustré à remplir pas à pas.

3 Téléchargez vos documents

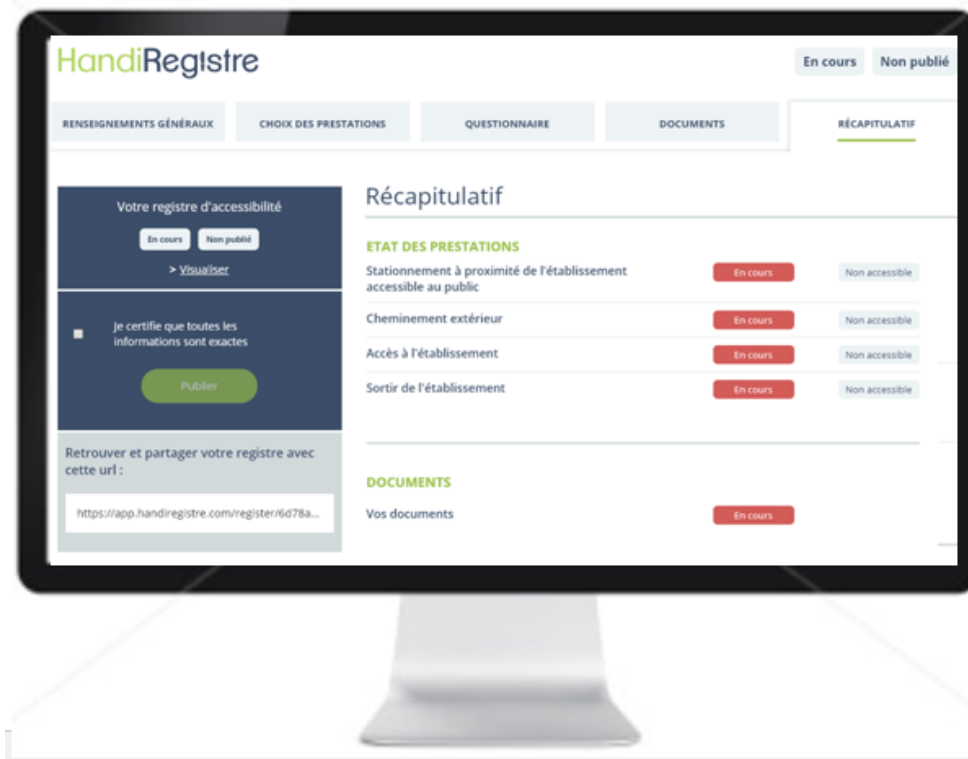
Intégrez tous les documents nécessaire pour attester de vos démarches et compléter votre registre.

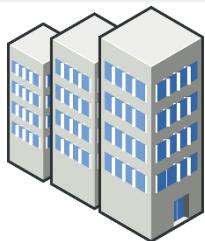
4 Publiez votre registre complet

Vérifiez les informations que vous avez indiquées et publiez votre registre pour le rendre accessible à vos visiteurs. Il reste possible de l'imprimer à la demande.

Le plus:

A tout moment, votre onglet récapitulatif vous indique où vous en êtes dans votre accessibilité ET dans votre registre.





Le gestionnaire d'un patrimoine comprenant plusieurs bâtiments peut choisir de centraliser tous les registres ou de déléguer à chaque établissement



Deux modes d'accès:

Le premier lien est dédié à l'édition du registre et le second permet de rendre le registre visible en l'état. Ainsi, vous pouvez communiquer avec vos collaborateurs sans leur donner la possibilité de modifier le registre pour plus de sécurité.



Centralisation et autonomie:

Chaque registre a son URL de publication et celui-ci ne pourra être publié qu'une fois complet. L'adresse mail qui a été indiquée recevra toutes les alertes afin d'avoir une vision globale et un contrôle de tous les établissements.



Stockage des données:

Les données sont stockées par Scalingo dans des centres de données situés à Paris gérés par son sous-traitant AGORA HOSTING. Les fichiers uploadés par les utilisateurs sont stockés via Amazon S3 dans leur datacenter de Paris.